



**Compte rendu : Réunion
Copil Natura 2000
Mercredi 09 mars, 9h30**

**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »
Site Natura 2000 « Pic Saint-Loup »
COPIL Réunion du 09 mars 2023 à Saint Bauzille de Montmel à la salle du Chai**

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

ALBERT Frédéric	Adjoint, commune de Garrigues
ALIGNAN Thierry	Communauté de communes Grand Pic Saint Loup
BERTRAND Justine	Ecologistes de l'Euzière
CAUCAL Gabriel	La Salsepareille
CONTRERAS Robert	Administrateur, Fédération Départementale des Chasseurs
CREBASSA Jason	Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
DOUTREMEPUICH Philippe	Président des COPILs Natura 2000 des sites "Pic Saint-Loup" et "Hautes garrigues du Montpelliérais", maire du Causse de la Selle
GAILLARD Jocya	Office du tourisme du Grand Pic Saint Loup
GOURY Solène	Ecologistes de l'Euzière
KUSOSKY Romain	Maire de la commune de Notre-Dame de Londres
LACAZE David	Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie
LAGARDE Philippe	1er adjoint, Sainte-Croix de Quintillargues
LAPIQUE Emma	Communauté de communes Grand Pic Saint Loup
LELLOUCHE Isabelle	Conseillère municipale, Saint bauzille de Putois
LEVEQUE Charly	Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie
MARTINEZ Antoine	Maire de la commune de Sainte-Croix de Quintillargues
MATHERON Françoise	Maire de la commune de Saint Bauzille de Montmel
MAUREL Luc	Conseiller municipal, Saint Martin de Londres
RAVAYROL Alain	La Salsepareille
RAYMOND Joël	Maire de la Mairie de Montaud
REMY Bérenger	Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Sumènoises
SABLAIN Vincent	EBTB Lez
SENET Laurent	Vice-Président en charge de l'Agriculture et de la préservation des ressources naturelles, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
TERRISSE Anna	SAFER Occitanie
TIBAUT Aurélie	Communauté de communes Grand Pic Saint Loup

Etaient excusés :

ANTOINE Pierre	Maire de la commune de Guzargues
CAPPEZ Christine	Direction des sports du Département de l'Hérault
LEBRUN Tanguy	Fédération Départemental des Chasseurs de l'Hérault
DEMESSAZ François	Chambre d'Agriculture de l'Hérault
PARROT Marie	Office Nationale des Forêts
LEANDRI Savéria	DDTM 34
BACCOU Laurent	DDTM 34

Merci aux étudiants de Pole Sup Nature de leur participation et de leur présentation lors de ce COPIL.

Ordre du Jour :

- 1- Rappel sur le réseau Natura 2000
- 2- Bilan de la mise en œuvre des DOCOB
- 3- Perspectives 2023
- 4- Question et points d'actualité

Pièce jointe :

Le diaporama est téléchargeable en ligne sur : <https://garriguepicsaintloup.n2000.fr/>

Mme Françoise Matheron, maire de Saint Bauzille de Montmel souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Pilotage. Sa commune est fortement concernée par les questions environnementales puisqu'elle se situe au sein de la ZPS et accueille un arrêté de protection de Biotope à finalité de protection de l'Aigle de Bonelli. La commune s'est également engagée dans un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) et a été labélisée Territoire Engagée pour la Nature.

Monsieur Doutremepuich, Président du Comité de pilotage accueille les membres du Copil en les remerciant de leur présence. Il rappelle que Natura 2000 est un programme qui jusqu'à aujourd'hui avançait grâce aux financements européens et nationaux déployés sur ces sujets, dans une démarche de concertation. Depuis Janvier 2023, ces fonds sont transférés à la Région. Il remercie ainsi la présence de la Région Occitanie représentée par Nathalie Lamande à ce COPIL. Il présente également une nouveauté pour la protection des espaces naturels au sein de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup avec la création d'une brigade de policiers ruraux.

Laurent Senet prend la parole sur ce sujet et présente succinctement la brigade et son fonctionnement. Il précise que c'est avant tout un outil de sensibilisation et de pacification.

Robert Contreras salue cette initiative. Il précise que les gardes champêtres ont des compétences environnementales que les policiers municipaux n'ont pas. Il annonce que deux ne suffiront pas pour la taille du territoire. Laurent Senet répond qu'il s'agit d'un début et que le service se construit au fur et à mesure.

David Lacaze dit qu'il serait intéressant que ces policiers ne soient pas que dans la surveillance et puissent contacter les agents de terrain en direct dans un souci de rapidité d'actions.

Laurent Senet et Aurélie Tibaut répondent que les agents agissent sous autorité du maire et du Président de l'EPCI. Ils doivent être informés avant chaque intervention, c'est pourquoi toute personne ne peut pas solliciter une intervention en direct à moins de déclarer une infraction en mairie. Cette



Le site Internet dédié à Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup est consultable à l'adresse :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

méthode permet de tenir au courant chaque maire des actions sur sa commune et d'organiser les missions des agents. Aurélie Tibaut rappelle que des rendez-vous individuels de présentation des agents ont été menés, sont menés et seront encore à réaliser. Les prochains rendez-vous prévus sont avec : le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie, la Communauté de communes de la vallée de l'Hérault etc.

Suite à cette aparté, monsieur Doutremepuich donne la parole à Emma Lapique et Thierry Alignan, animateurs des sites « Hautes garrigues du Montpellicien » et « Pic Saint-Loup », afin qu'ils présentent le bilan de l'animation de cette année.

Concernant la **Lois 3DS** qui régit le transfert de **missions Natura 2000 à la Région**. Nathalie Lamande indique que huit agents techniques et quatre agents administratifs sont en cours de recrutement pour être les nouveaux interlocuteurs des animateurs. Un point de vigilance a été mis en avant par l'assemble des animateurs Natura 2000 lors de la réunion régionale de décembre 2022 concernant le coût horaire des animateurs (26,30 euros/heure). En effet, un coût forfaitaire sera maintenant attribué lors de la demande de subvention dans un souci de simplification des instructions des dossiers. Néanmoins, ce coût basé sur une moyenne régionale est parfois en deçà du coût réel selon les agents. La CCGPSL sera concernée à partir de 2024 par ce nouveau coût. Nathalie Lamande précise que le coût forfaitaire sera régulièrement réévalué par la Région si nécessaire.

Aurélie Tibaut demande si la Région prévoit de continuer à subventionner à 100% l'animation et les prestations sur Natura 2000 ou prévoit-elle de passer à 80% comme c'est le cas sur d'autres programmes européen (LEADER). Nathalie Lamande répond que la Région prévoit de rester à 100% de subventionnement.

Thierry Alignan présente l'actualisation **des dotations** que perçoivent certaines communes en site Natura 2000. De nouvelles communes sont bénéficiaires et les montants sont en hausse. Un nouvel appel est lancé aux communes pour prendre l'attache des animateurs Natura 2000 afin de les aiguiller vers des actions concrètes afin d'utiliser ces dotations. Bérenger Rémy observe que certaines dotations sont même supérieures à l'animation globale de Natura 2000 sur le territoire.

Madame Matheron rappelle la pertinence de la dotation financière des communes pour intervenir sur des thématiques telle que l'acquisition foncière par exemple. Elle insiste sur l'enjeu important que représente la lutte contre la cabanisation et l'acquisition de terrains de loisirs sur le territoire.

Les différentes **actions de sensibilisation** sont présentées à deux voix par Emma Lapique et Thierry Alignan. Jason Crebassa demande si en 2023 les actions et interventions pourraient avoir également lieu sur les communes de la ZPS en dehors du territoire de la CCGPSL. Emma Lapique répond que se serait effectivement intéressant et qu'un calage avec la CCVH sera nécessaire afin de ne pas venir en doublon avec les actions Natura 2000 et ABC portées par la CCVH.

Les actions de **veilles environnementales** sont présentées. Depuis trois ans, les évaluations des incidences liées aux manifestations sportives se sont multipliées. Afin d'accompagner au mieux les organisateurs de courses, une plaquette d'information a été réalisée avec l'aide des deux jeunes en service civique. Cette plaquette a pour finalité d'être diffusée largement. Françoise Matheron demande si cette plaquette pourra être distribuée aux communes concernées par ce type de courses. Les animateurs répondent que oui.

David Lacaze complète en rappelant qu'un certains nombres de structures interviennent également dans la sensibilisation des organisateurs d'activités de pleine nature à travers le CDESI par exemple. Il rappelle la nécessité de s'informer les uns des autres lorsque ce type d'évènements se tiennent afin



Le site Internet dédié à Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup est consultable à l'adresse :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

d'éviter les redites.

La suite du COPIL est consacrée aux résultats des différents **suivis scientifiques** réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000.

La parole est laissée à Alain Ravayrol de l'association la Salsepareille concernant le suivi actualisé de la population de Bruant Ortolan sur la ZPS. Ce suivi ainsi que les précédents convergent vers une conclusion pessimiste quant à l'avenir des populations de cette espèce sur la ZPS et ce même si les habitats semblent favorables et relativement bien conservés. Ce constat est global aux autres suivis des ZPS voisines. David Lacaze rajoute que la non maîtrise des aires d'hivernage concernant les populations migratrices rend difficile de connaître exactement les causes du déclin. Alain Ravayrol confirme qu'effectivement malgré les actions positives sur les habitats et les milieux, les résultats n'auront que peu d'efficacité car les causes globales dépassent nos capacités.

Emma Lapique annonce qu'en 2023 une nouvelle étude de réévaluation des connaissances et de la répartition est prévue sur plusieurs espèces : Alouette lulu, Rollier d'Europe, Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, la Pie Grièche écorcheur (Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse). En effet, ces dernières n'ont pas fait l'objet de suivis particuliers depuis la validation du DOCOB (2013). Il convient de mettre à jour le niveau de connaissances dans le but de mener un pré-bilan des effectifs en vue d'une évaluation du DOCOB et d'une éventuelle mise à jour du Formulaire Standard de Données.

Pour conclure la partie sur la ZPS, la parole est donnée à David Lacaze afin de présenter les dernières actualités sur l'état des populations des couples d'Aigles de Bonelli du site. Cette année, un individu du site a été équipé d'une balise GPS afin d'actualiser son domaine vital. Autre fait marquant, une femelle du site a été retrouvée blessée et a été soignée par le centre de soin de la LPO de Villeveyrac. Un remerciement tout particulier est adressé aux soigneuses. Le relâché a été réalisé et la femelle a retrouvé son lieu de nidification.

Thierry Alignan présente ensuite les résultats **des suivis annuels de la grotte de l'Hortus** par le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon depuis sa fermeture. La pose d'éco-compteurs et d'un piège photo ont permis de mieux se rendre compte de la fréquentation du sentier vers la grotte ainsi que dans la grotte.

L'autre étude menée depuis 2021 concerne l'étude sur **l'amélioration des connaissances du régime alimentaire de la Loutre d'Europe** sur le cours d'eau du Lamalou. Elle a révélé que le régime principal de la loutre sur ce secteur est surtout à base d'Ecrevisse de Louisiane et de Vairon du Languedoc.

Dans la continuité de cette étude, un projet multi partenarial a été réalisé dans le cadre de la nouvelle labellisation de la CCGPSL en tant que Territoire Engagé pour la Nature avec la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Hérault et l'école Pole Sup. En effet, la signature d'une charte « un havre de paix pour la loutre » est en cours de réalisation.

Dans ce cadre, la parole est laissée aux étudiants de Pole Sup Nature afin de présenter le projet de construction d'une catiche pour la Loutre d'Europe sur un secteur du Lamalou où un piège photo révèle la présence régulière de l'espèce. Les étudiants présentent les objectifs, les actions et le suivi de cette réalisation. Une partie de l'équipe des Forsap de l'unité de Saint Martin de Londres a également aidé à la partie construction. Cette collaboration fait suite à la signature de la Charte Natura 2000 signée en 2021 avec les FORSAP et permet de maintenir du lien avec les équipes sur le terrain. Philippe Doutremepuich précise que le lieu précis de cette catiche ne doit pas être révélée afin de laisser toutes les chances à une famille de loutres de s'y installer.



Le site Internet dédié à Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup est consultable à l'adresse :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

Alain Ravayrol salue cette initiative et interpelle les étudiants sur une étape importante qu'il manque à la construction de leur projet à savoir l'étude d'impact ou une évaluation des incidences. A savoir qu'il ne s'agit pas d'une étude au sens strict du terme puisque ce type d'aménagement n'y est pas soumis mais il aurait été important que cela fasse parti du processus de construction. En effet, tout type de projet est soumis à ce type d'étude préliminaire et cet exercice fera partie intégrante de leur futur métier de gestionnaire d'espaces naturels.

Thierry Alignan conclue en proposant aux membres du COPIL de programmer une visite de terrain sur différents thématiques. Les deux animateurs proposeront une date et un lieu prochainement aux membres du COPIL selon les retours.

Philippe Doutremepuich remercie les participants pour la qualité des échanges, les étudiants pour leur présentation et clôt le COPIL.

**Le Président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000
« Hautes Garrigues du Montpelliérais » et « Pic Saint Loup »**

Philippe DOUTREMEPUICH



Le site Internet dédié à Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup est consultable à l'adresse :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>



Le site Internet dédié à Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup
est consultable à l'adresse :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>